



Amende abusive pour stationnement très gênant

Par **Thom29**, le **06/02/2018** à **20:17**

Bonsoir,

je viens de recevoir une amende de 135 euros pour « stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur trottoir ». Cependant, le jour J, j'étais bien garé sur une place de parking, certes réservée à la clientèle d'un magasin, mais en aucun cas sur un trottoir.

Est ce que ça vaut le coup de contester l'amende tout en sachant que c'est ma parole contre celle des policiers ?

Par **Thom29**, le **06/02/2018** à **20:24**

Tout en sachant qu'il y a un trottoir juste devant les places de parking. Si jms vous voulez plus de précision je peux éventuellement vs envoyer une photo.

Par **LESEMAPHORE**, le **06/02/2018** à **20:56**

Boujour

[citation]Est ce que ça vaut le coup de contester l'amende tout en sachant que c'est ma parole contre celle des policiers ?[/citation]

Votre parole sans référence juridique ne vaut rien.

Dont l'attestation ou les témoins.

Si trottoir à l'adresse c'est cuit .